



**LES MUNICIPALITÉS :
DES ALLIÉES POUR
SOUTENIR LES
SERVICES ÉDUCATIFS
À LA PETITE ENFANCE**

**LES SERVICES
DE GARDE ÉDUCATIFS
À LA PETITE ENFANCE :
UN ATOUT POUR
LES MUNICIPALITÉS**



Les services de garde éducatifs à la petite enfance :

- contribuent à attirer et à retenir les jeunes familles dans la municipalité, car ils sont considérés comme un service essentiel;
- permettent aux familles de développer un sentiment d'appartenance envers leur communauté;
- augmentent l'activité économique de la municipalité en créant des emplois et en favorisant le retour au travail des parents;
- peuvent générer des achats locaux (ex. : alimentation, matériel, services).

Les municipalités ont les pouvoirs et les compétences pour agir sur l'accès aux services de garde éducatifs à la petite enfance et sur leur qualité.

Les municipalités peuvent...

- favoriser les projets de services de garde éducatifs les plus intéressants pour la communauté;
- adopter une réglementation qui protège la qualité;
- faire connaître davantage les services de garde éducatifs à la petite enfance disponibles dans la communauté.



LA PETITE ENFANCE, C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES MUNICIPALITÉS !

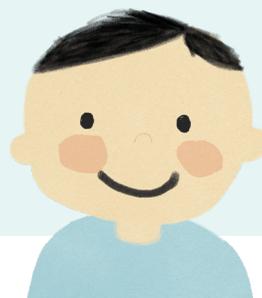
Les premières années de la vie d'un enfant constituent une période particulièrement critique pour son développement, en particulier entre 0 et 3 ans.

En agissant dans cette fenêtre d'opportunité qu'est la petite enfance, les services de garde éducatifs peuvent avoir des effets bénéfiques pour la santé et le développement global des enfants. Les moments vécus en services de garde éducatifs s'ajoutent en effet à la stimulation déjà offerte par la famille.

**NOUS AVONS TOUS UNE
RESPONSABILITÉ COLLECTIVE
À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT
DES JEUNES ENFANTS. L'IMPLICATION
DES MUNICIPALITÉS POUR SOUTENIR
L'ACCÈS À DES SERVICES DE GARDE
ÉDUCATIFS DE QUALITÉ EST
DONC ESSENTIELLE.**



Certains effets bénéfiques associés à la fréquentation d'un service éducatif de qualité peuvent persister dans le temps.



**Meilleurs
taux de
diplomation**

**Diminution de
la consommation
de médicaments
ou de drogues**

**Diminution de
la criminalité**

Revenu plus élevé



**Stimulation du langage,
des habiletés cognitives
et des compétences sociales
et émotionnelles**



**Diminution chez les tout-petits
de problèmes comme l'anxiété,
la dépression, le non-respect
des règles ou les comportements
agressifs**



**Diminution de la proportion
d'enfants ayant besoin
de services spécialisés**



**Meilleurs résultats en lecture,
en écriture et en mathématiques
à l'âge de 12 ans chez les enfants
de milieux défavorisés**



**Diminution du risque de
maladies cardiovasculaires,
d'hypertension, d'obésité
ou de diabète**

**Taux de chômage
plus bas**



**Meilleures
relations
familiales**



Facilitons l'**accès** des tout-petits à des services éducatifs à la petite enfance de qualité.

La fréquentation d'un service éducatif pendant la petite enfance est particulièrement bénéfique pour le développement des enfants de milieux défavorisés.

Les **Nations Unies** recommandent d'ailleurs de « faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des programmes de développement et d'accueil de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ».

Le saviez-vous ?

En 2011, sur l'île de Montréal, le taux de places en CPE pour les enfants de 1 à 5 ans était généralement moins élevé dans les secteurs les plus défavorisés.



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR !

Les municipalités peuvent agir en partenariat avec les directions des établissements pour favoriser l'accès à des services de garde de qualité dans les milieux défavorisés.

Par exemple, elles peuvent :

- mettre à la disposition des services de garde éducatifs des données qui les guideront dans leur choix d'un emplacement ;
- faire l'inventaire des terrains disponibles afin d'étudier les possibilités de « dézonage » de certains lots pour la construction d'un service de garde éducatif dans des milieux défavorisés ;
- appuyer l'implantation d'un service de garde éducatif par le don d'un terrain.

**LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS
PEUVENT ÊTRE DES PARTENAIRES DES
MUNICIPALITÉS POUR L'OBTENTION DE
L'ACCRÉDITATION MUNICIPALITÉ AMIE
DES ENFANTS ET POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE.**

La fréquentation des services de garde éducatifs est moindre dans certaines régions du Québec. C'est le cas de Lanaudière, du Centre-du-Québec, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, la répartition des places dans les différents types de services de garde éducatifs à l'enfance varie d'une région à l'autre.

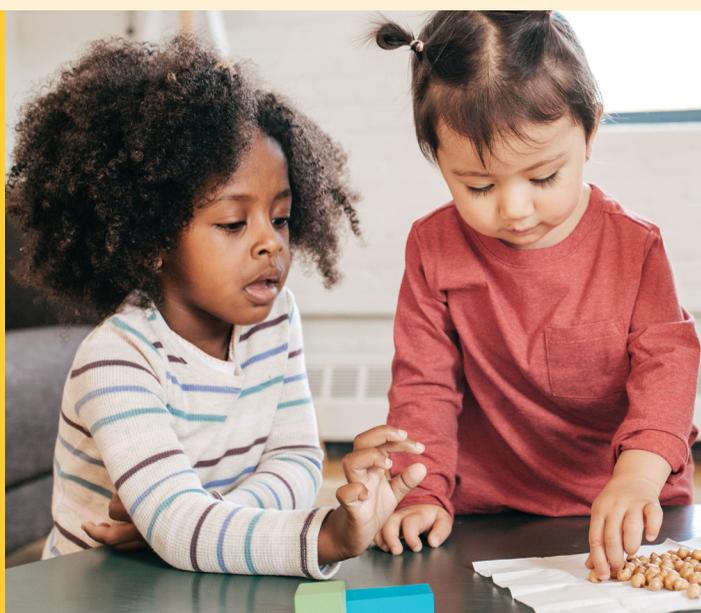
Pour faire connaître les services de garde éducatifs de la communauté et en favoriser l'accès :

- Inviter des représentants des services de garde aux rencontres des organismes à l'intention des citoyens.
- Intégrer une section sur les services de garde au site Internet de la municipalité ou dans les bottins de ressources distribués aux citoyens.
- Inclure les coordonnées des installations dans les pochettes d'accueil des nouveaux résidents ou dans celles soulignant une naissance.

Les municipalités peuvent aussi agir lorsqu'il manque de place en services de garde éducatifs, comme c'était le cas à Saint-Côme.

Le saviez-vous ?

Dans certaines régions, le transport nécessaire pour se rendre dans un service de garde éducatif peut constituer une barrière pour les familles. Cet enjeu est particulièrement présent dans les milieux ruraux.



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR !

À Saint-Côme...

En 2009, le maire de la municipalité de Saint-Côme dans Lanaudière constate que sa communauté a besoin d'un CPE puisqu'elle connaît un petit boom démographique.

Le maire contacte donc la direction générale du CPE La chenille, qui possède déjà deux installations à Saint-Donat et à Chertsey, pour discuter de l'implantation d'une nouvelle installation à Saint-Côme.

Sous la direction du maire, des responsables de services de garde éducatifs en milieux familiaux, l'école du village, la commission scolaire et le CLSC s'impliquent dans le projet.

La municipalité investit 950 000\$ pour l'implantation de ce nouveau CPE. D'autres partenaires investissent aussi dans le projet: le CPE La chenille, la caisse populaire et le centre local de développement.

Le nouveau CPE ouvre finalement ses portes en janvier 2014 et affiche immédiatement complet.

Les services de garde éducatifs : au cœur des municipalités

Accès aux services municipaux

- Bibliothèques (ex. : heure du conte, prêt de livres, coffres de contes, projet pour encourager la lecture)
- Croques-livres dans les endroits publics



Répondent
aux besoins
des familles

À proximité
de parcs
sécuritaires
et adaptés
aux jeunes enfants

Bâtiment conforme aux normes
de sécurité et de salubrité



Bien intégrés à l'environnement
et offrant un milieu stimulant pour les tout-petits



Bien répartis sur le territoire
pour assurer des services à l'ensemble
de la population

Facilement accessibles par les
transports collectifs

GARDE ÉDUCATIF

Favorisons la **qualité** des services éducatifs à la petite enfance

Pour avoir des effets bénéfiques, les services de garde éducatifs doivent toutefois être de qualité. Les études ont révélé que certains éléments sont indispensables pour qu'un service éducatif à la petite enfance influence positivement le développement des tout-petits :

- la qualité des interactions entre l'éducatrice et l'enfant;
- la qualité des lieux;
- la qualité des activités;
- la qualité de l'interaction avec les parents.

Les municipalités disposent de leviers pour améliorer la qualité des services de garde éducatifs à la petite enfance. Par exemple, l'arrondissement d'Anjou a pris des mesures pour améliorer la qualité des lieux dans les services de garde éducatifs se trouvant sur son territoire.

Le saviez-vous ?

Au Québec, ce ne sont pas tous les enfants qui fréquentent un service éducatif de qualité. Les enquêtes réalisées dans les services de garde éducatifs révèlent que la qualité de certains établissements est préoccupante.



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR !

À Anjou...

Entre 2010 et 2012, l'arrondissement d'Anjou voit apparaître plusieurs garderies dans de petits centres commerciaux. **Les aires de jeux extérieurs se trouvent alors installées au milieu de zones de stationnement, ce qui constitue un enjeu pour la sécurité des tout-petits.**

En 2013, l'arrondissement adopte donc un règlement exigeant qu'un **plan d'implantation et d'intégration architecturale** soit déposé et approuvé par le conseil d'arrondissement avant la délivrance d'un permis. Ce nouveau règlement permet d'assurer que les tout-petits profiteront d'un aménagement paysager et géographique favorable à l'activité physique dans un endroit sécuritaire et bien adapté. Ce règlement a ainsi favorisé la qualité des lieux.

Favoriser la qualité à l'étape de l'implantation

Lorsque vient le temps d'accorder un permis pour un nouvel établissement, la municipalité peut :

- **Déterminer les besoins des familles et les enjeux de la communauté**

A-t-on pensé aux enfants à besoins particuliers ou aux parents avec des horaires de travail atypiques? Le projet est-il compatible avec l'environnement dans lequel il sera implanté?

- **Sélectionner les terrains et les bâtiments les mieux situés**

Les services de garde éducatifs à la petite enfance sont-ils répartis équitablement sur le territoire? Le site proposé est-il à proximité des parcs ou des services publics? Est-il facilement accessible? Constitue-t-il un milieu de vie agréable et stimulant pour les enfants?



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR !

À Terrebonne...

En 2012, le conseil exécutif de la ville de Terrebonne a adopté des principes directeurs afin de guider l'examen des projets de CPE et de garderies qui leur sont soumis.

Les promoteurs doivent maintenant présenter leur projet sous forme de plan d'affaires et s'assurer qu'il respecte les cinq principes directeurs de la ville de Terrebonne :

- Facilement accessible par le transport actif et collectif
- Sécuritaire à tous les niveaux
- Autonome sur le plan du stationnement et de la cour extérieure
- Compatible et harmonieux avec son environnement
- Milieu de vie agréable et stimulant pour les enfants

Préserver la qualité des installations en place

Les municipalités peuvent aussi adopter une **réglementation** qui protège la qualité des services de garde éducatifs.

- **Régir la construction des bâtiments et l'aménagement extérieur :**
Hauteur des bâtiments, superficie minimale du terrain, obligation de clôturer, cour sécuritaire dans un espace adéquat qui favorise l'activité physique.
- **Obliger les établissements à respecter certaines normes,**
notamment concernant la sécurité et la salubrité.
- **Donner accès aux infrastructures et aux services municipaux :**
En facilitant l'accès à la bibliothèque, à la piscine ou à un parc adapté aux besoins des tout-petits, la municipalité favorise le développement des jeunes enfants. Des ententes à ce sujet peuvent même être conclues entre l'administration municipale et les services de garde éducatifs à la petite enfance de la communauté.

Le saviez-vous ?

Les municipalités peuvent adopter des règlements pour encadrer les services de garde non régis ou non reconnus qui ne sont pas encadrés par les lois provinciales. Par exemple, mettre en place des conditions pour l'obtention et le renouvellement d'un permis permet d'éliminer les milieux non sécuritaires ou insalubres.



LES MUNICIPALITÉS PEUVENT AGIR !

À Laval...

Depuis le milieu des années 2000, la ville de Laval dispose d'un **règlement** qui encadre les services de garde dits non régis.

Pour opérer un tel service de garde, le propriétaire doit détenir un permis valide d'exploitation délivré par la Ville. Pour obtenir ce permis, les services de garde non régis doivent recevoir la visite d'un inspecteur du Service de sécurité incendie, d'un représentant du Service d'urbanisme et d'un inspecteur en sécurité, bien-être et salubrité.

Une **inspection** est ensuite effectuée chaque année pour s'assurer que le service de garde non régi respecte certaines normes concernant le bien-être, la salubrité, la sécurité et l'alimentation.



CONCLUSION

Offrons à nos tout-petits des services de garde éducatifs de qualité

Les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour améliorer la qualité des services de garde éducatifs et en favoriser l'accès.

En offrant des milieux éducatifs de qualité aux enfants, nous permettons aux citoyens de demain d'avoir la chance de développer leur plein potentiel. Les services de garde éducatifs de qualité sont également des atouts pour les municipalités. La qualité des services de garde éducatifs à la petite enfance est donc l'affaire de tous.

**OFFRONS À CHAQUE TOUT-PETIT LA CHANCE
DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL !**

À

CONSULTER

Des outils et des ressources sont à votre disposition pour vous soutenir dans la mise en place d'actions concrètes

OBSERVATOIRE des tout-petits

Un site Web où vous trouverez les données les plus récentes et rigoureuses dont nous disposons sur le bien-être et le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans :

tout-petits.org



La banque de 1001 mesures, un site entièrement consacré aux mesures issues des multiples plans d'action familles et aînés du Québec :

1001mesures.ca

La liste des bons coups concernant les enfants sur le site Internet du CAMF : **carrefourmunicipal.qc.ca**

Le CAMF est aussi l'auteur du document *Un service de garde éducatif à la petite enfance qui prend racine dans sa communauté : guide pratique et stratégique à l'intention des municipalités*. Ce document a été utilisé pour la réalisation de cette brochure.

**Consultez notre dossier complet
sur la qualité des services éducatifs au**

tout-petits.org/qualite

OBSERVATOIRE des tout-petits

VEILLER POUR ÉVEILLER

L'Observatoire des tout-petits a pour mission de contribuer à placer le développement et le bien-être des tout-petits au cœur des priorités de la société québécoise. Pour y parvenir, l'Observatoire regroupe les données les plus rigoureuses en matière de petite enfance, de la grossesse à 5 ans, les communique et suscite le dialogue autour des actions collectives nécessaires dans ce domaine.

tout-petits.org



Fondation Lucie
et André Chagnon